



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 135<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 23 - 27.10.2016

## SEANCE PUBLIQUE DU COMITE DU DIH

### Réunion-débat sur

### *La situation des réfugiés, des migrants et de leurs pays d'accueil : quelles sont les prochaines étapes ?*

*Suivi du Sommet de New York pour gérer les mouvements massifs  
des réfugiés et des migrants*

mercredi, 26 octobre 2016

*Salle Genève, CCV Annexe, CICG, 14 h 30 – 16 h 30*

Lors du Sommet de haut niveau des Nations Unies qui s'est tenu à New York le 19 septembre 2016, les 193 Etats Membres des Nations Unies se sont engagés à renforcer la protection de millions de personnes ayant été déplacées de force ou se déplaçant pour d'autres raisons dans le monde. A l'occasion de ce Sommet pour les réfugiés et les migrants, les Etats Membres des Nations Unies ont adopté la [Déclaration de New York](#) et ses deux annexes. Ils y témoignent leur profonde solidarité à l'égard des personnes forcées de quitter leurs foyers, réaffirment leur obligation de respecter pleinement les droits de l'homme des réfugiés et des migrants et s'engagent à apporter un vif soutien aux pays affectés par des mouvements massifs de réfugiés et de migrants.

La Déclaration de New York contient en outre un certain nombre d'engagements communs pour les réfugiés et les migrants, visant notamment à lutter contre l'exploitation, le racisme et la xénophobie, à sauver des vies ainsi qu'à veiller à ce que les procédures aux frontières soient régulières et conformes au droit international, ouvrant ainsi la voie à des migrations sûres et légales. En outre, des mesures doivent être mises en œuvre afin de faire face aux nouvelles formes de déplacements causés ou aggravés par des changements environnementaux.

Axés sur la situation des réfugiés, des engagements spécifiques prévoient de renforcer le soutien apporté aux pays et aux communautés accueillant le plus grand nombre de réfugiés. Dans la même optique, d'autres engagements visent à favoriser l'éducation primaire, secondaire et celle de la petite enfance, ainsi qu'à créer des emplois et des programmes de génération de revenus pour les réfugiés et les communautés d'accueil. La Déclaration de New York met également l'accent sur l'importance de multiplier les possibilités de réinstallation et d'autres formes d'admission des réfugiés dans des pays tiers.

En outre, cette Déclaration ouvre de nouvelles perspectives en s'attachant à renforcer la gouvernance internationale de la migration, en affichant la volonté politique d'œuvrer à mettre un terme à la détention d'enfants afin de déterminer leur statut migratoire et en encourageant l'intégration de l'Organisation internationale pour les migrations dans le système des Nations Unies.

D'autre part, la Déclaration prévoit un Cadre d'action global pour les réfugiés, énonçant les mesures à prendre pour faire face aux situations de déplacements de grande ampleur ou prolongées. Ce cadre se veut en effet plus vaste qu'une riposte classique à la situation des réfugiés, en y impliquant dès le début une

large palette de protagonistes, notamment des autorités locales et nationales, des acteurs humanitaires et du développement, le secteur privé et la société civile.

Avec l'adoption de la Déclaration de New York, les Etats Membres de l'ONU ont pris des engagements ambitieux, notamment l'ouverture de négociations en vue de la tenue d'une conférence internationale et de l'adoption en 2018 d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ; l'élaboration de directives sur le traitement des migrants en situation vulnérable ; et le partage plus équitable de la charge et des responsabilités que représentent l'accueil des réfugiés du monde et l'aide dont ils ont besoin, par l'intermédiaire de ce futur pacte mondial sur les réfugiés.

Lors de la réunion-débat, les participants analyseront les résultats aujourd'hui déjà réalisés dans ce contexte ainsi qu'un certain nombre d'objectifs adoptés lors du Sommet de New York. Ils se pencheront également sur le rôle des parlements dans le cadre du suivi qu'il convient de donner à ces objectifs.

**Modérateur :** M. P. Taran, Président, Global Migration Policy Associates

**Intervenants :**

- Mme P. Locatelli, Membre de la Chambre des Députés, Italie
- M. Y. Jaber, Membre de l'Assemblée nationale, Liban
- Mme E. Hansen, Conseillère principale pour les politiques auprès du Haut-Commissaire assistant en charge de la protection, HCR
- Mme M. Klein Solomon, Conseillère principale pour les politiques auprès du Directeur général, OIM
- M. D. Hellé, Conseiller diplomatique, Unité des organisations multilatérales, CICR